

Le grand frisson du criminel

LA CHAUX-DE-FONDS Un jeune en mal d'adrénaline et trois autres en mal de vivre cambriolaient le lycée Blaise-Cendrars en juin dernier. Accident de parcours? Manque de repères? Le Correctionnel a rendu son verdict jeudi

Par
Sylvie Balmer

Le frère aîné de Sandro* secoue la tête. Non, il n'arrive pas à croire que son petit frère, en tenue de commando, a braqué fin juin le lycée Blaise-Cendrars, où il passait son baccalauréat. Il y a dérobé pour plus de 28.000 francs de marchandises – récupérées à ce jour.

«Un garçon intelligent, pondéré, sociable», louera un ancien conseiller communal de Saint-Imier, venu témoigner jeudi au Tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds. «Si tous les jeunes étaient comme lui, la vie serait plus facile», s'enthousiasme-t-il même. Pas sûr.

Car, si Sandro était accompagné par quatre acolytes le soir du délit, c'est lui qui en a été l'instigateur. Une attitude que le procureur de la République n'admet pas. «Sa situation familiale est des plus enviables. Tout lui était offert. Il avait tout pour ne pas plonger dans l'illegalité.»

«Si j'avais rangé les objets dans le coffre comme ma maman me l'a appris, on aurait pu en emporter davantage»

Mais ce n'est pas l'appât du gain qui intéressait Sandro. «Mon but premier, c'était de faire quelque chose d'illégal, de vivre une expérience interdite, de rester calme, gérer la chose», explique-t-il à la présidente du tri-



Selon le procureur, «44% des infractions contre le patrimoine sont le fait des jeunes». Ici, le lycée Blaise-Cendrars, où 28.000 francs de matériel informatique ont été dérobés (puis retrouvés) en juin dernier.

PHOTO ARCH-LEUENBERGER

bunal Claire-Lise Mayor Aubert.

Ce jeune homme qui cherche le grand frisson va donc parler de son projet à des amis, Imériens comme lui, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'avaient pas besoin de ce mauvais conseiller.

Mal d'émotion pour Sandro, mal de vivre pour les au-

tres. Les trois coauteurs du délit sont loin d'avoir connu une enfance et une situation familiale aussi roses que Sandro. Manuel* et Fabien* sont orphelins de père. Thomas* doit fréquemment protéger sa mère des coups de son compagnon. Il essuie des insultes et des menaces de mort régulièrement. Un climat familial déplorable qui l'oblige

à quitter prématurément le lycée Blaise-Cendrars, où il étudiait avec Sandro. «Aujourd'hui, je me sens trop honteux vis-à-vis de M. Herrmann, le directeur du lycée», avoue-t-il.

A la lecture des dossiers, le procureur estime que c'est certainement Thomas qui a eu le premier mauvaise conscience. «Son rôle est moindre. C'est celui qui a le plus entraîné les

autres.» De fait, le soir des faits, il est le seul à ne pas avoir enfilé sa tenue commando. Il ne pénètre d'ailleurs pas dans le lycée et fait le guet à l'extérieur, tandis que Manuel, Sandro et un cinquième larron, mineur (donc absent à l'audience), œuvrent à l'intérieur.

Fabien reste également à l'extérieur. Orphelin, sans contact avec sa mère, sans tra-

vail ni curateur, hébergé par un cousin, il admet avoir «accepté d'y aller sans vraiment réfléchir».

«C'est Sandro qui s'est auto-proclamé «l'intellectuel» de la bande», a rappelé le procureur. C'est à bord du véhicule de ses parents que les jeunes ont effectué le repérage des lieux deux jours plus tôt. Et c'est le même véhicule qui a servi le soir du délit. «Si j'avais rangé les objets dans le coffre comme ma maman me l'a appris, on aurait pu en emporter davantage», relèvera naïvement Sandro au cours de l'instruction. C'est encore lui qui a pris soin de laisser une fenêtre ouverte avant de quitter le lycée. «Il doit assumer les faits!», a insisté Claire-Lise Mayor Aubert en le condamnant à huit mois de prison avec sursis pendant trois ans. «Une peine particulièrement clémente pour ce prévenu dont l'attitude souveraine a fortement déplu au tribunal. Il n'a pas eu un mot d'excuses pour les lésés.»

Manuel, meneur au côté de Sandro, qui avait déjà dérobé pour 15.000 francs de matériel dans l'école de Saint-Imier, écope de 11 mois avec sursis, ainsi que la révocation d'un sursis antérieur, subordonné à un patronage, «afin qu'il trouve un encadrement bénéfique». Thomas et Fabien, qui auraient dû réfléchir à deux fois mais dont le rôle était moindre, s'en tirent pour leur part avec cinq mois de prison assortis d'un sursis de deux ans. /SYB

* Prénoms fictifs

ASSURANCES

Regroupement de la Mobilière

La Mobilière a décidé de regrouper les agences générales de La Chaux-de-Fonds et de Fleurier - Le Locle. Cette mesure, qui vise à réduire les coûts d'infrastructure, prendra effet le 1er janvier 2007. Elle entraînera vraisemblablement une légère réduction du nombre d'emplois. La Mobilière maintiendra une agence à Fleurier, au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

La nouvelle agence générale aura son siège à La Chaux-de-Fonds. «La direction en sera confiée à l'actuel agent général de Fleurier, Daniel Hugli. Marc Monnat, l'agent général en poste actuellement à La Chaux-de-Fonds, restera au service de la Mobilière», précise le groupe. /comm-réd

PUBLICITÉ

PHARMACILE
Votre pharmacie à domicile
0800 913 913
appel gratuit
plus d'infos sur
www.pharmacile.ch
un service de la pharmacie centrale

Du Style sapin à l'art philatélique

LA CHAUX-DE-FONDS La Poste émettra une série de nouveaux timbres le 7 mars prochain. Deux d'entre eux sont consacrés à l'expression locale de l'Art nouveau

Les philatélistes le savent déjà et les amateurs d'art en seront heureux. Le service philatélique de La Poste édite deux timbres consacrés au Style sapin, déclinaison chaux-de-fonnière de l'Art nouveau.

Les dessins des timbres sont inspirés de motifs décoratifs existants. Le timbre de 1 franc reprend des éléments d'un papier peint créé en 1905 par Marie-Louise Goering, élève de l'Ecole d'art, exposé actuellement au Musée d'histoire naturelle.

Le timbre de 1fr.80 tire son sujet des motifs décorant un poêle de faïence anonyme, de 1905 également. Ces deux témoins artistiques se trouvent dans des intérieurs chaux-de-fonniers.

Sur trois bureaux de graphistes sollicités, c'est SuterSager, de Zoug, qui a convaincu la majorité du jury, composé de neuf personnes, dont des graphistes, philatélistes et collaborateurs de La Poste. Pierre Keller, directeur de l'Ecole d'art de Lausanne, en faisait partie ainsi

qu'Anouk Hellmann, du bureau de coordination Art nouveau de La Chaux-de-Fonds. «Je suis très heureuse du choix effectué, souligne-t-elle. C'est une manière très contemporaine de revisiter les éléments Art nouveau.»

Emission le 7 mars

Olivia Juillan, responsable du service philatélique de La Poste pour la Suisse romande à Lausanne, apprécie «le traitement amusant» des sujets. Avec d'autres nouveautés, ces timbres sont présentés en double page du magazine philatélique «La Loupe» avec un texte d'Anouk Hellmann sur le contexte chaux-de-fonnier.

Date d'émission le 7 mars avec un cachet spécial et vente anticipée dès le 28 février. En tirage non communiqué, les timbres seront vendus durant 18 mois, moins si les stocks sont épuisés. La panoplie philatélique habituelle est proposée: enveloppe du jour d'émission, blocs de quatre, feuilles de dix timbres, etc. /ibr

www.poste.ch/philashop



Sur le timbre de 1fr.80, on reconnaît les motifs des catelles du poêle qui ont inspiré les graphistes SuterSager.

PHOTOS SP ET VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS, SERVICE D'URBANISME, D. KARRER